

PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Secrétariat Général aux Affaires Régionales

Affaire suivie par : Guillaume ROTROU
guillaume.rotrou@bfc.gouv.fr
Tél. : 03 80 44 68 21

**Note d'enjeux de l'Etat, en annexe à
l'avis d'opportunité de la préfète de région**

Objet : révision de la charte du parc naturel régional (PNR) du
Morvan : note d'enjeux de l'Etat
PJ : contributions des services et établissements publics de l'Etat

Dans le cadre de la révision de la charte du parc naturel régional (PNR) du Morvan engagée par la délibération du conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté du 31 mars 2017, les grands enjeux identifiés par l'Etat sont les suivants :

- Définition d'une gouvernance précisant l'articulation des rôles et des compétences entre les différents acteurs (Etat, collectivités territoriales et syndicat mixte du PNR), de manière efficace et lisible, pour asseoir la légitimité de son action auprès des habitants, des élus et des institutions du territoire,
- Préservation de la biodiversité, par le renforcement et la diffusion de la connaissance du patrimoine naturel, l'accompagnement et la sensibilisation des acteurs du territoire et la mobilisation d'outils à différentes échelles,
- Préservation et reconquête du bon état des masses d'eau et des milieux aquatiques ; préservation des ressources en eau ; amélioration de certains réseaux d'eau potable et d'eaux usées jugés non conformes; structuration de la gouvernance sur la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI),
- Préservation et restauration des continuités écologiques dans le cadre de la déclinaison du schéma régional de cohérence écologique (SRCE),
- Préservation du paysage et du cadre de vie en définissant des objectifs de qualité paysagère tenant compte des dynamiques à l'œuvre (coupes rases liées à l'exploitation forestière, enrichissement d'espaces ouverts par déprise agricole, arrachage de haies dans le bocage, projets de fermes éoliennes,...) et en participant aux démarches de labellisation Grands Sites,
- Mise en œuvre de la transition énergétique par la promotion d'actions en faveur de la sobriété énergétique, de l'efficacité énergétique et du développement des énergies renouvelables ; portage d'un plan climat-air-énergie territorial (PCAET) volontaire afin de travailler de façon transversale sur les mobilités, la précarité énergétique et l'excellence environnementale,
- Généralisation de documents de planification de l'aménagement du territoire ; recherche d'une répartition géographique équilibrée entre emplois, habitat, commerces ; maîtrise du développement du territoire en évitant le morcellement et le mitage, en valorisant les centres-bourgs et le bâti existant et en veillant à la qualité des entrées de villes, particulièrement des villes portes,
- Développement de la filière bois dans la construction ; rénovation énergétique de l'habitat ; maîtrise de la qualité architecturale des nouvelles constructions,
- Mise en œuvre de solutions de mobilité adaptées au territoire pour réduire la dépendance à la voiture tout en répondant aux besoins vitaux de la population,

- Organisation et structuration de l'offre touristique ; développement et qualification de l'offre d'hébergement à proximité des pôles touristiques emblématiques ; réflexion sur le développement de l'agrotourisme,
- Renforcement de l'animation auprès des agriculteurs ; maintien des actifs agricoles dans un contexte de vieillissement de la population ; promotion de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, particulièrement concernant la culture du sapin de Noël avec un usage limité de produits phytosanitaires ; promotion du travail collectif des agriculteurs pour lutter contre l'isolement et accélérer l'innovation technique ; promotion de la diversification des exploitations agricoles ; accompagnement de l'agriculture face au changement climatique ; développement de partenariats avec les structures présentes sur le territoire (établissements d'enseignement agricole notamment),
- Accompagnement et association de l'ensemble des parties prenantes dans de la mise en œuvre du contrat régional forêt-bois pour garantir la pérennité de forêts multifonctionnelles socles d'un patrimoine naturel, paysager, économique et social à préserver ; promotion de pratiques sylvicoles adaptées permettant une bonne résilience du territoire vis-à-vis des impacts du changement climatique,
- Définition d'orientations ou de mesures relatives à la circulation des véhicules à moteur visant à protéger les espaces à enjeux pour des motifs de préservation des paysages et du patrimoine naturel et culturel,
- Définition d'orientations ou de mesures relatives à l'encadrement de la publicité ; lutte contre l'affichage publicitaire interdit ; mise en place d'une signalétique uniforme sur le territoire,
- Animation des réseaux d'acteurs pour mettre en cohérence, développer et valoriser les activités physiques et sportives de pleine nature, en contribuant à l'aménagement du territoire et au développement du tourisme dans le respect de l'environnement,
- Mobilisation des diverses composantes du territoire (population, collectivités territoriales, acteurs socio-économiques, scolaires,...) pour la mise en œuvre de la transition écologique et solidaire en faisant de l'éducation à l'environnement et au développement durable un levier de transformation, de changement de comportement notamment par la co-construction d'initiatives citoyennes,
- Fermeture ou réhabilitation d'anciennes décharges où l'activité de dépôts de déchets se poursuit de façon non réglementaire,
- Diminution de l'exposition des populations aux risques miniers et radon.

Vous trouverez en pièce jointe l'ensemble des enjeux détaillés dans les contributions des services et établissements publics de l'Etat. La préfecture de la Nièvre a élaboré la synthèse des contributions des départements de la Côte-d'Or, de la Nièvre et de la Saône-et-Loire.

Gouvernance – Communication :

- Préfectures de département

Biodiversité :

- Préfectures de département
 - DREAL
 - ONCFS

Eau et milieux aquatiques

Risque d'inondation :

- Préfectures de département
 - Agence de l'eau Loire Bretagne
 - Agence de l'eau Seine Normandie
 - DREAL

Continuité écologique :

- Préfectures de département
- DREAL

Sites et paysage :

- Préfectures de département
- DREAL
- ONCFS

Energie – Climat :

- Préfectures de département
- DREAL

Aménagement du territoire :

- Préfectures de département
- DREAL

Construction et logement :

- Préfectures de département
- DREAL

Transport – Mobilité :

- Préfectures de département
- DREAL

Développement touristique :

- Préfectures de département
- DIRECCTE

Agriculture :

- Préfectures de département
- DRAAF

Forêt – Bois :

- Préfectures de département
- DREAL
- DRAAF
- ONCFS
- DIRECCTE

Circulation des véhicules à moteur :

- DREAL
- ONCFS
- DRDJSCS

Publicité :

- Préfectures de département
- DREAL
- ONCFS

Activités physiques et sportives de pleine nature :

- DRDJSCS

Education à l'environnement et au développement durable :

- DREAL

Décharges :

- Préfectures de département

Risques miniers et radon :

- Préfectures de département

